

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE BLIDA



DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Procès-verbal N°06: Séance du Lundi 28.10.2019

MEMBRES PRESENTS:

- Mr RADJI MOHAMED.
- Mr. AÏSSA MEROUANE.

DESIGNATION

- **DIVISION HONNEUR**: 4ème Journée. (Le 01.11.2019).
- **DIVISION PRE-HONNEUR :** 2ème Journée. (Le 02.11.2019).

HOMOLOGATION

• <u>3^{ème} Journée Championnat</u> « Honneur » - Seniors <u>A Pré-Honneur » - Seniors</u>

U.S.S	00 - 01	M.C.G.I
G.S.B	01 - 04	C.R.B.O.D
c.s.c	02 - 00	U.S.O.M
W.M.B	01 - 01	M.C.O.Y
C.B.B.M	02 - 01	A.S.E.C
I.R.E.B	02 - 00	J.S.A

J.M.M	03 - 00	E.S.B
U.S.M.A	01 - 02	J.S.M
U.S.B.B.A	00 - 00	A.S.A
M.S.M	03 - 01	C.S.M
W.R.B	02 - 02	A.S.W.H

EXTRAITS: REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FOOTBALL AMATEUR EDITION: 2019

<u>Article 47</u> : Responsabilité du club

1) Le club qui reçoit est chargé de la police du terrain; il est responsable des désordres et du dysfonctionnement qui pourraient résulter avant, pendant et après la rencontre, du fait de l'attitude du public, des joueurs, des dirigeants ainsi que des éventuelles insuffisances dans l'organisation du match.

Néanmoins, le club visiteur ou le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs des désordres et des dysfonctionnements constatés par les officiels de match.

2) Le club qui reçoit doit réserver un bon accueil et un endroit sécurisé et facile d'accès aux joueurs et dirigeants de l'équipe du club visiteur.

En cas d'infraction grave dûment constatée par les officiels de match (agression des joueurs ou violence), la rencontre est annulée et l'équipe du club fautif est sanctionnée par :

- ✓ Match perdu par pénalité.
- ✓ Une amende de: Quinze mille (15 000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.
- 3) Le club organisateur du match est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporteurs.

Tout manquement est sanctionné comme suit :

1 - Insuffisance dans l'organisation :

Si une rencontre n'a pas eu lieu pour :

- Non-conformité du terrain:
- ➤ Absence et/ou non-conformité des équipements du terrain (buts, piquets de corners...etc).

Les sanctions sont :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Défalcation de (03) points;
- ✓ Une amende de : Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

<mark>2 – Envahissement de terrain :</mark>

- <u>L'envahissement du terrain par le public entraînant un arrêt momentané de la rencontre est sanctionné par :</u>
 - ✓ Un match à huis clos:
 - ✓ Une amende de : Deux mille cinq cent (2.500 DA) dinars pour les divisions honneur et préhonneur.

En cas de récidive les sanctions sont doublées.

- <u>L'envahissement du terrain par le public entraînant l'arrêt définitif de la partie est sanctionné par :</u>
 - ✓ Match perdu par pénalité au(x) club(s) fautif(s);
 - ✓ Deux (02) matchs à huis clos pour le club recevant fautif;
 - ✓ Un (01) match à huis clos pour le club visiteur fautif;
 - ✓ Une amende de : Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.
- <u>L'envahissement du terrain provoqué par un ou plusieurs dirigeants de club est sanctionné comme suit</u> :
 - ❖ Si l'envahissement entraîne l'arrêt momentané de la rencontre :
 - ✓ Six (06) mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le dirigeant
- ✓ Une amende de : Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur; En cas de récidive les sanctions sont doublées.
 - ❖ Si l'envahissement entraîne l'arrêt définitif de la partie :
 - ✓ Match perdu par pénalité au(x) club(s) fautif (s);
 - ✓ Deux (02) matchs à huis clos;
 - ✓ Un (01) an de suspension ferme de toute fonction officielle pour le dirigeant fautif;
 - ✓ Une amende de : Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.
- <u>L'envahissement du terrain entraînant des incidents graves et/ou des troubles à l'ordre public survenus avant et/ou après la rencontre et signalés dans le rapport des officiels de matchs</u>

Si la rencontre n'a pas eu lieu, le club fautif est sanctionné comme suit :

- ✓ Match perdu par pénalité;
- ✓ Quatre (04) matchs à huis clos au(x) club(s) fautif(s);
- ✓ Deux (02) matchs à huis clos si les incidents ont eu lieu avant ou après la rencontre;
- ✓ Six (06) mois de suspension fermes de toute fonction officielle pour le ou les dirigeant (s) signalés :
- ✓ Une amende de : Quinze mille (15.000 DA) dinars pour les divisions honneur et préhonneur.

<mark>3 - Envahissement de terrain :</mark>

Sans préjudice des réparations financières qui seront demandées par le gestionnaire du stade, toute dégradation de matériel à l'intérieur du terrain dans les vestiaires ou dans les tribunes est sanctionnée par :

1ère infraction :

✓ Deux (02) matchs fermes à huis clos et deux(02) matchs avec sursis au(x) club(s) fautif(s);

2ème infraction :

 \checkmark Quatre (04) matchs fermes à huis-clos au(x) club(s) fautif(s).

En cas de toute autre récidive la sanction est doublée.